



CENTRE
D'INTERPRÉTATION
DE LA PIERRE

29^{ème} SYMPOSIUM INTERNATIONAL DE SCULPTURES



Symposium International de Sculptures de Sprimont

Du vendredi 18 au dimanche 27 août 2023

Aux artistes sculpteurs désireux de participer

Une organisation du **CENTRE D'INTERPRÉTATION DE LA PIERRE DE SPRIMONT (CIP)**

En collaboration avec **LES CARRIÈRES DE SPRIMONT S.A. et LES CARRIÈRES DE LA PRÉALLE S.A.**

Avec le soutien de **LA RÉGION WALLONNE SPW**

LA PROVINCE DE LIÈGE

L'ADMINISTRATION COMMUNALE DE SPRIMONT

L'OFFICE DU TOURISME DE SPRIMONT- BANNEUX N.-D.

Bienvenue à la 29^{ième} édition du symposium de sculpture sur pierre de Sprimont !

Cet événement rassemble pendant 10 jours des artistes de renommée internationale et des passionnés de la sculpture pour célébrer la sculpture monumentale en pierre bleue de Sprimont.

Que vous soyez un artiste en herbe ou simplement un amoureux de l'art, le symposium de sculpture sur pierre est l'endroit idéal pour découvrir cette forme d'expression fascinante.

La pierre bleue de Sprimont est un calcaire formé il y a environ 350 000 millions d'années caractérisé par la présence de très nombreux débris de crinoïdes donnant cet aspect scintillant à la pierre.

Nous invitons les sculpteurs à nous transmettre leur candidature, leurs références et quelques photos du prototype de leur projet.

Nous espérons recevoir votre candidature pour une expérience inoubliable.

Si vous désirez participer à l'édition 2023, nous vous prions de :

1. Remplir le formulaire de demande d'inscription ci-joint et le renvoyer avant le **30 avril 2023** par mail ou par courrier ;
2. Envoyer des photos ou un croquis du prototype de votre projet ;
3. Y joindre trois photos de bonne qualité d'œuvres récentes ;

Il est impératif que ces trois formalités soient effectuées avant le 30 avril 2023, afin que votre candidature soit enregistrée.

Vous recevrez ensuite les informations et invitations à la manifestation.

Contact et informations diverses :

Centre d'interprétation de la pierre de Sprimont

www.cip-sprimont.be

Tel : +32 (0)4 / 267 68 93

E-mail : frederic.mottard@sprimont.be

Adresse : rue Joseph Potier 54, B-4140 Sprimont

Team : Céline, Laure, Carine, Sébastien et Frédéric

RÈGLEMENT SYMPOSIUM INTERNATIONAL DE SCULPTURE DE SPRIMONT AOÛT 2023

Détail de la manifestation :

Date officielle : Du vendredi 18 août 2023 au dimanche 27 août 2023.

Avis important !!!

Cette année, nous invitons les sculpteurs à être présents dès le mercredi 16 août et au plus tard le jeudi 17 août 2023.

Le choix des pierres sera effectué obligatoirement entre le 15 mai et le 30 juin sur le site de la carrière.

Le transport et la mise en place seront effectués le jeudi 17 août pendant la journée ou le vendredi 18 août matin.

Lieu : Site du Centre d'Interprétation de la Pierre et des Carrières de Sprimont,
Rue Joseph Potier, 54 à 4140 Sprimont (Belgique).

L'organisateur

- Propose un bloc brut offert par les carrières partenaires (aucune possibilité de sciage) dans lequel la sculpture monumentale sera façonnée. Ce bloc sera choisi sur place avec le contremaitre des carrières
- Offre chaque jour un repas chaud qui sera pris en commun ; le petit déjeuner ainsi que le repas du soir à partir du jeudi 17 août en soirée jusqu'au dimanche 28 août soir.
- Procure aux artistes la possibilité de loger gratuitement dans un rayon de 15 min de Sprimont : il sera possible de loger les sculpteurs dans un gîte à 1,5 km à partir du mercredi 16 août jusqu'au lundi 28 août. Il est également possible d'installer une tente, une caravane, un mobil-home directement sur le site de l'événement (merci de prévenir au préalable).
- Met à la disposition des sculpteurs des douches et des toilettes.
- Fournit l'électricité, l'eau et les moyens de levage nécessaires à la manipulation des pierres.
- Met un compresseur à la disposition des sculpteurs qui devront cependant apporter l'outillage nécessaire, c'est à dire, marteaux, tuyaux et accessoires...
- Souscritra une assurance responsabilité civile / accidents corporels.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte, vol ou de dommages causés aux outils des sculpteurs.

Le sculpteur

- Pourra faire la preuve qu'il est titulaire d'une assurance Responsabilité Civile et d'une assurance professionnelle.
- Sera seul concepteur et réalisateur de son œuvre, et /ou avec artiste défini au départ,
- Se munira de son outillage personnel, y compris marteau compresseur, tuyaux, en cas d'utilisation de l'air comprimé,
- Autorise le CIP à prendre et à diffuser des photos de lui et du travail réalisé lors de l'événement,
- Sera présent au travail les 10 jours du symposium,
- Sera autorisé à adjoindre d'autres matériaux, non fournis par l'organisateur, au petit granit, pour autant que ce dernier reste prédominant,
- Si un socle de pierre est nécessaire, il devra le commander, à ses frais, aux Carrières de Sprimont.

En cas de désistement, afin de permettre à un autre sculpteur de profiter de cette manifestation, le sculpteur s'engage à prévenir les responsables du Centre d'Interprétation de la Pierre avant le 1^{er} juin 2023

Destination des œuvres

Le sculpteur s'engage à ne disposer de son œuvre qu'à partir du 30 août 2024 sauf si celui-ci à une proposition de vente lors du symposium 2023.

Si le sculpteur n'a pas de proposition de vente lors du symposium 2023, durant un an les sculptures réalisées seront exposées sur le site du CIP ou sur un site communal accessible au public.

Après le 30 août 2024, l'œuvre doit être récupérée par le sculpteurs et, à ses frais,

Compte tenu du volume des pièces et de l'espace d'exposition limité sur le site, toute sculpture, non récupérée (après le 30 août 2024) par son sculpteur, sera susceptible d'être déplacée sur le territoire de la Commune de Sprimont pour y être stockée ou exposée.

En cas de déplacement d'une sculpture en dehors du site du Centre d'Interprétation de la Pierre de Sprimont, le sculpteur sera prévenu 15 jours avant la manutention de déplacement de son œuvre.

En cas de désaccord ou de non réponse, le sculpteur disposera au moins de 15 jours pour reprendre sa sculpture. Passé ce délai, le CIP pourra procéder au déplacement de la sculpture tel qu'annoncé au sculpteur.

Après le 30 août 2028 soit 5 ans de stockage de l'œuvre sur le territoire de la Commune et sans manifestation d'intérêt du sculpteur pour sa sculpture, le CIP se réserve le droit de procéder à une mise en vente de l'œuvre au profit d'une organisation caritative de la Commune de Sprimont.

Tout au long de la prise en charge de l'œuvre soit sur le site du CIP soit sur le territoire de la Commune de Sprimont, le CIP ne peut être tenu responsable des dégâts occasionnés à l'œuvre pendant son exposition ou un éventuel transport. Les assurances sont à charge du sculpteur.

Le CIP s'engage à traiter l'œuvre en bon père de famille et à informer le sculpteur sur l'état de sculpture.

Le sculpteur pourra à tout moment demander à avoir accès et/ou reprendre possession de son œuvre avant le 30 août 2034.

Demande de participation

Aux Rencontres Internationales de Sculptures de Sprimont - Edition 2023

ou formulaire on-line : <https://forms.gle/F7SGwxmQcyoexZ8W7>

Je soussigné

NOM

PRENOM

Né(e) le / /

ADRESSE

RUE

N°

CODE POSTAL

COMMUNE

PAYS

GSM

E-MAIL

- Pour les repas : je serai seul / je serai accompagné du août au août jours lors du symposium
- J'ai besoin d'un hébergement proposé par le CIP (gîte) soit à partir du mercredi 16 ou du jeudi 17 au lundi 28 août.

(*) biffer les mentions inutiles.

Désire participer aux Rencontres Internationales de Sculpture de Sprimont du 18 août au 27 août 2023

Centre d'interprétation de la pierre de Sprimont

Frédéric Mottard

Rue Joseph Potier, 54 B-4140 SPRIMONT

Tel : +32 (0)4/267 68 93

e-mail : frederic.mottard@sprimont.be

Site internet : www.cip-sprimont.be

J'ai pris connaissance et approuvé le règlement ci-joint.

Date et signature.